

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

ATTESTATION DE RÉPONSES NÉGATIVES AU QUESTIONNAIRE SANTÉ

En application du règlement médical de la Fédération Française des Échecs, toute personne souhaitant se voir délivrer une licence (ou le représentant légal pour un mineur) doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du Questionnaire Santé.

À défaut, elle doit produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Échecs en et hors compétition datant de moins de 6 mois.

| 1. Licencié(e)s majeurs | |
|--|--------------------------------------|
| Je soussigné erenseigné le questionnaire de santé FFE pour les pers négative à l'ensemble des rubriques.* | |
| Fait le/ à | Signature : |
| 2. Licencié(e)s mineurs | |
| Je soussigné · e | (NOM Prénom), |
| agissant en ma qualité de représentant légal de _ (NOM Prénom de l'enfant), | |
| atteste qu'il a renseigné le questionnaire de santé pou du code du Sport) et avoir répondu par la négative à l' | |
| Fait le/ à | Signature du représentant légal : |
| * Si vous avez répondu positivement à une des q | uestions du questionnaire vous devez |

impérativement fournir un certificat médical